



Communiqué de presse

Retour sur la mobilisation du 05 Septembre 2018 et l'audience en Cour de cassation de l'affaire TEFAL

Nous étions près de 150 personnes du ministère du travail avec l'appui de nos confédérations à venir soutenir devant la Cour de cassation notre collègue qui avait été condamnée par la Cour d'appel de Chambéry pour recel de document volés et violation du secret professionnel dans le cadre de l'affaire TEFAL.

A l'audience de la Cour de cassation, le rapporteur public et l'avocat général vont dans le même sens : ils demandent un nouvel examen au fond de l'affaire au regard de la nouvelle loi du 9 décembre 2016 (entrée en application deux jours après le jugement de la Cour d'appel de Chambéry), dite loi Sapin II. L'avocat général a conclu sa plaidoirie en demandant l'annulation de l'arrêt de la Cour d'appel de Chambéry du fait de cette nouvelle loi jugée plus douce et censée protéger les lanceurs d'alerte sans qu'il soit nécessaire d'examiner les autres moyens invoqués par l'avocat de notre collègue.

Cette reconnaissance du statut de lanceur d'alerte, d'une part, pour le salarié ayant transmis les documents révélant l'obstacle aux fonctions de notre collègue, et d'autre part pour notre collègue ayant relevé ces infractions par voie de procès-verbal transmis au procureur de la république et par saisine du Conseil National de l'Inspection du Travail et des syndicats du ministère du travail pour assurer sa défense, relancerait une nouvelle phase juridique au cours de laquelle nous comptons bien obtenir une relaxe de notre collègue qui n'a fait que son travail et qui supporte depuis 2013 la pression instaurée par TEFAL et relayée par notre ministère.

Pour nous, l'enjeu est aussi le respect de l'indépendance de l'inspection du travail à l'égard de toute pression et la liberté de se défendre en communiquant les preuves de collusions aux organisations syndicales représentant les intérêts de la profession.

Après lecture d'une déclaration commune intersyndicale (en pièce jointe), la parole a été donnée à nos camarades victimes de la répression syndicale au sein du ministère du travail et ayant fait récemment l'objet de sanctions disciplinaires dans le cadre de l'affaire du pré catalan, de la réunion de nos services chez SAFRAN dans le 77, ou pour avoir participé à une mobilisation de défense des droits des travailleurs sans papier.

La parole a également été donnée aux confédérations Solidaires, CNT et CGT, aux syndicalistes ayant dénoncé des actes de collusion entre leur administration et le patronat comme Anne Sophie Pelletier, syndicaliste CGT des EPHAD les opalines, ou encore Philippe Pascal, ex inspecteur du l'URSSAF poursuivi dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, relaxé après plusieurs années de procédure, ou bien les camarades de la CGT Téfal toujours présents dans ce combat à nos côtés.

De nombreux lanceurs d'alerte et personnalités publiques étaient venus également soutenir notre collègue, comme Philippe Pascot écrivain, Stéphanie GIBAUD, qui a dénoncé l'évasion fiscale au sein d'UBS et Daniel Ibanez organisateur du salon du livre des lanceurs d'alerte. Enfin Gérard filoche et Francois Ruffin ont dénoncé de leurs voix cette collusion entre l'administration publique et le patronat révélée par l'affaire Tefal.

Le jugement sera rendu le 17 octobre 2018. En cas d'annulation, un nouveau procès se tiendra devant une cour d'appel.

<https://www.humanite.fr/le-sort-de-laura-pfeiffer-fixe-le-17-octobre-660302>

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2018/09/05/97002-20180905FILWWW00156-affaire-tefal-rassemblement-de-soutien-a-une-inspectrice-du-travail.php>